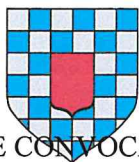


Commune de CHAMBRY

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2018**

DATE DE CONVOCATION : 20 AOÛT 2018

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 20 AOÛT 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 11 VOTANTS : 12

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le VINGT HUIT AOÛT à 18 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

Etaient Présents : M. JOSSEAUX Olivier, Mme ARENT Géraldine, Mme BEAUFREMEZ Annie, M. BEAURAIN Raymond, Mme CLEMENT Christelle, M. FRAILLON Alexandre, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, M. PERCY James, Mme QUATREVAUX Isabelle, Mme VOLLEREAUX Isabelle

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme ANGELILLO Claudie pouvoir à M. HÖLL Sylvain**Absents et excusés :** Mme ANGELILLO Claudie, M. HEMMERY Claude, Mme LONGATTE Annie, M. SAINT-DIZIER Jean-François.

Mme LEFEBVRE Sylviane a été élue secrétaire.

oOo

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 22 juin 2018 qui est adopté à l'unanimité.

oOo

Ordre du jour :

- 1 – Réhabilitation école maternelle et réfection façade du Foyer G. PHILIPPE
Autorisation de signature des marchés
- 2 – Admission créances éteintes – budget commune
- 3 – Admission créances éteintes – budget service eau et assainissement
- 4 – Personnel titulaire – Ratios d'avancement de grade
- 5 – Intercommunalité – Approbation du rapport de la CLETC du 29 mai 2018
- 6 Questions diverses

oOo

1 – RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE, RÉFECTION DE LA FACADE DU FOYER GÉRARD PHILIPPE- AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Exposé :

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2018/04 du 16 janvier 2018 autorisant le maire à signer les marchés de réhabilitation de l'école maternelle et de réfection de la façade du Foyer PHILIPPE pour un montant prévisionnel des marchés de 434 200 € hors taxes.

La commission consultative des marchés s'est réunie le 18 juin 2018 pour procéder à l'ouverture des plis remis par les entreprises et le 24 juillet 2018, pour donner son avis sur l'attribution des marchés. Elle a donné un avis favorable à la signature des marchés sous réserve de validation par le conseil municipal compte tenu que le montant estimé des marchés était de 434 200 € et que le montant total des offres les mieux disantes se monte à 440 001,15 € HT. Les crédits votés au budget primitif 2018 pour ces opérations sont suffisants.

Le maire soumet donc au vote la délibération suivante :

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21,

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret du 25 mars 2016 N°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des marchés du 24 juillet 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par DOUZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION décide :

d'autoriser le Maire à signer les marchés, avenants et autorisations de poursuivre relatifs à la réhabilitation de la classe maternelle et de réfection de la façade du foyer .G PHILIPPE suivants :

1	Démolitions / Gros œuvre	FERRER	67 500,00 €
2	Ossature bois / Charpente	LE BATIMENT ASSOCIE	42 995,72 €
3	Bardage	LABART	94 117,63 €
4	Support métallique / Etanchéité	ROQUIGNY	39 000,00 €
5	Couverture	RAVAUX	20 614,00 €
6	Menuiseries extérieures alu. / Portes acier	NORALU	32 964,00 €
7	Cloisons / Doublages / Faux plafonds / Menuiseries Intérieures	MENUISERIE CHARPENTE DU VILLON	40 252,74 €
8	Electricité	LD ELECTRICITE	23 832,50 €
9	Plomberie /Sanitaire / Ventilation / Chauffage	LOCHERON	28 400,00 €
10	Peinture	ROUSSELLE	10 529,00 €
11	Sols souples	TOP VAN DOOREN	7 467,56 €
12	Carrelage	ETC	4 660,00 €
13	Métallerie	FACINOR	7 918,00 €
14	VRD / Espaces verts	COLAS NE	19 750,00 €
		TOTAL H.T	440 001,15 €
		TVA	88 000,23 €
		TTC	528 001,38 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 des opérations correspondantes chapitre 23 de la section d'investissement.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – ADMISSION CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET COMMUNE

Exposé : Monsieur le maire soumet à l'assemblée les états des créances éteintes des années 2015 à 2017 du budget de la commune, dont M. le receveur municipal demande l'admission pour un montant total de 9 695 € dont le tableau est joint en annexe.

Il propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par DOUZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION,

DECIDE :

1 - D'admettre en créances éteintes les produits irrécouvrables pour un montant total de 9 695 € dont la liste détaillée est jointe en annexe.

2 – que la dépense correspondante soit 9 695 € sera imputée au budget de la commune à l'article 6542.

Délibération adoptée l'unanimité.

3 – ADMISSION CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. JOSSEAUX Olivier, maire

Exposé :

Monsieur le maire soumet à l'assemblée les états des créances éteintes des années 2016 à 2017 du budget du service de l'eau et de l'assainissement, dont M. le receveur municipal demande l'admission pour un montant total de 523,39 € dont le tableau est joint en annexe.

Il propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par DOUZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION

DECIDE :

1 - D'admettre en créances éteintes les produits irrécouvrables pour un montant total de 523,39 € dont la liste détaillée est jointe en annexe.

2 – que la dépense correspondante soit 523,39 € sera imputée au budget du service de l'eau et de l'assainissement de la commune à l'article 6542.

Délibération adoptée l'unanimité.

4 – FONCTION PUBLIQUE PERSONNEL TITULAIRE - RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE Au 1^{er} septembre 2018

Exposé :

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 23 octobre 2012, fixant les ratios d'avancement de grade pour le personnel.

Considérant qu'un certain nombre d'agents ont été nommés sur leur grade d'avancement, et que les dénominations des grades ont été modifiées, il convient de délibérer pour fixer les nouveaux ratios d'avancement de grade.

Délibération :

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 et 2002-870 du 3 mai 2002,
- considérant l'avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 25 juin 2018

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité par DOUZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION, les ratios d'avancement de grade sont instaurés, au 1^{er} septembre 2018, comme suit :

GRADE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur principal de 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100
FILIERE CULTURELLE		
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
ASTEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	50

Délibération adoptée l'unanimité.

5 – Intercommunalité - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 29 mai 2018

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code Général des impôts notamment l'articles 1609 nonies C,
 Vu la délibération N°10 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, du 27 juin 2018 approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Dans le cadre du transfert de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la CLETC s'est réunie le 29 mai 2018 et a rendu un rapport joint à la présente délibération.

Ce rapport doit être soumis aux conseils municipaux des communes membres pour approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

D'approuver, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 29 mai 2018 joint à la présente délibération.

Délibération adoptée l'unanimité.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption :

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune sur les immeubles suivants :

N° et Date arrêté	Adresse parcelle	Propriétaire vendeur	N° cadastre	Superficie m2
2018/19 du 05/02/2018	2 rue Aristide Briand Le Chemin des Romains	LEBLOND Claude et LEBLOND Claudette	AA 117 ZM 25	279 780
2018/20 du 07/02/2018	2 rue Colbert	SCI Nazareth	ZA 254a	3045
2018/38 du 28/02/2018	2 rue Montesquieu	SCI VOLTAIRE Le Champ du Roy	ZA 249 ZA 250	23 256 2 092
2018/48 du 04/04/2018	5 rue Jules Guesde	ROGER Serge	AA 127 AA 128	546 725
2018/50 du 23/04/2018	11 rue Jean Jaurès	BOULES Hani	AB 142	263
2018/61 du 16/05/2018	27, rue Jean Jaurès	PARGNEAUX Samuel	AB 39 AB 170	463 857
2018/64 du 24/05/2018	Lieudit La Voyette	JUILLIART Chantal	AA 202	953
2018/65 du 24/05/2018	Lieudit La Voyette	MONCOMBLE Christian	AA 47 AA 48	618
2018/73 du 02/07/2018	Rue Jean Jaurès	SCI CAMAX	AB 260	3 341
2018/74 du 05/07/2018	70 rue Jean Jaurès	Succession GOSSET	AA 209	708
2018/81 du 01/08/2018	5 rue Descartes	CHAMBRY L'Aumone	AB 333	4 160

Ecoles

Le 8 septembre 2018 aura lieu l'inauguration de l'école primaire et des salles périscolaires. Classe numérique : le tableau et l'ordinateur de l'enseignant ont été installés. Les ordinateurs et tablettes pour les élèves seront livrés ultérieurement. L'école maternelle a été installée provisoirement dans les locaux de périscolaires pour la durée des travaux de réhabilitation.

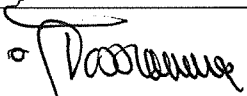
Eco-pâturage.

Un contrat a été conclu avec l'association « les Bergères de l'Aisne » pour effectuer de l'éco-pâturage dans le parc. Les brebis arrivent le 6 septembre pour une durée de 10 jours.

Panneau d'information lumineux

Il sera installé le 5 septembre 2018, rue Jean Jaurès devant la place communale.

EMARGEMENTS

JOSSEAUX Olivier		HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
ARENT Géraldine		LEFEBVRE Sylviane	
BEAUFREMEZ Annie		LONGATTE Annie	
BEAURAIN Raymond		PERCY James	
CLEMENT Christelle		SAINT-DIZIER Jean-François	
DHENIN Isabelle		VOLLEREAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre			